

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agré

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 97 69
Fax 02 230 26 76

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
siège

V. réf.: _____

N. réf.: _____

RAPPORT N°: *273/12/21168*

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION: *Van der Maalweg 11*

7e Etage appartement 708
PROPRIETAIRE: _____ Adresse: _____

DEMANDEUR: _____

Adresse: _____

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

EAN: _____
Réf.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

Date du contrôle: *11/01/10* Type de contrôle: examen de conformité Site de contrôle suivant:

RGIE art. 270) RGIE art. 271) RGIE art. 275) RGIE art. 275bis) (A.N. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (B.T. art. 251) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle ~~Extension~~ ~~Modification~~ ~~Temporaire~~ ~~Renforcement~~ ~~vente d'habitation~~ Type local: *BT appartement*

Début travaux: Fondations avant ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique avant ~~après~~ 1.10.81 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension *2x130* V Protection raccordement *max 63* A

Câble aliment, tableau. princ.: *4* x *10* mm² Inter. gén.: type *63x3011d*

Type électrode de terre: ~~boucle~~ ~~barres~~ piquets ~~conducteur horizontal~~ Schéma: TT

Nombre de tableaux: *1*; Nombre de circuits term.: *3*; RA: *23* Ohm; RI tot: *140* Ohm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: *Voir schéma en annexe*

note: le contrôle me porte sur les parties visées et access: Vis de l'installation

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: *incant*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

vu le: *Tecico*

1-2-12

le responsable du distributeur

nom: _____

signature: _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *11/01/10* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: _____

L'AGENT-VISITEUR:
n° + nom + signature

273 Bréves Bréves

Le directeur,

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agré

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 97 69
Fax 02 230 26 76
SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
Siège

V. réf.: _____
N. réf.: _____

RAPPORT N°: *272/11011/03*

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION: *Rue de Markeyn 11*
Site Lige appartement 1^{er} étage
PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____
DEMANDEUR: _____
INSTALLATEUR: _____
Adresse: _____
TVA ou CI: _____

EAN: _____
Réf.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

Date du contrôle: *11/10/12* Type de contrôle: examen de conformité visite de contrôle suivant:
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 272) (RGIE art. 273bis) (A.F. 2.6.2000) (ROPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)
Type d'installation: Nouvelle Extension Modification Temporaire Renforcement vente d'habitation; Type locaux: Appartement
Début travaux: Fondation avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 1.1.83 RGIE art. 86
Raccordement: Tension 230 V Protection raccordement Manc 63 A
Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 10 mm² Inter. gén.: type 63 A 300 TM
Type électrode de terre: boucle - barres piquets - conducteurs horizontal Schéma: TT
Nombre de tableaux: 1 ; Nombre de circuits term.: 3 ; RA: 23 Ohm; RI tot 710 MOhm
Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: *Voie Achève en annexe*

Merci de combler ce formulaire au fur et à mesure des visites et opérations de l'installation

CONTROLES effectués: voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: *Aucune*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
vu le: *1-2-12*
le responsable du distributeur
nom: _____
signature: *[Signature]*

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 11/10/12 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
~~2. L'installation n'est pas conforme.
L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remède sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:~~

L'AGENT-VISITEUR: *273 Brèves*
n° + nom + signature *[Signature]*

Le directeur,

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 97 89
Fax 02 230 26 76
SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
siège

EAN: _____
Réf.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

V. réf.: _____

N. réf.: _____

RAPPORT N°: *23212011110*

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION: *Rue de Montigny 19*

Voie Liege 2^e étage

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: _____ Adresse: _____

INSTALLATEUR _____

Adresse _____

T VA ou CI: _____

Date du contrôle: *11/02/12* Type de contrôle: *(examen de conformité) visite de contrôle* suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 272) (RGIE art. 275 bis) (A B 2 6 2008) (RGPT art. 262) (B.T. art. 271) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: *(Nouvelle)* Extension ~~Modifications~~ Temporaire ~~Renforcement~~ vente d'habitation; Type locaux: *(B) appartement*

Début travaux: Fondations *(avant)* après 1.10.81 - Installation électrique ~~avant~~ *(après 1.10.81)* 1.1.83 RGIE art. *(86)*

Raccordement: Tension *240* V Protection raccordement *max 63* A

Câble aliment, tableau, princ.: *4* X *10* mm² Inter. gén.: type *63A3007A*

Type électrode de terre: *boucle - barres / piquets / conducteur horizontal* Schéma: *(TT)*

Nombre de tableaux: *1*; Nombre de circuits term.: *4*; RA: *23* Ohm; RI tot *710* MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: *voir schéma en annexe*

noter le contrôle me fait le jour de la fin des travaux réalisés et accessible de l'installation

CONTROLES effectués: voir verso _____

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: *aucune*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
vu le: <i>1-2-2012</i>
le responsable du distributeur
nom: <i>Tackx</i>
signature: <i>[Signature]</i>

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *11/02/12* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2 L'installation n'est pas conforme.
3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: _____

L'AGENT-VISITEUR: n° + nom + signature *270 Bréves Bréves*

Le directeur, _____

